

Obligations médicales

QUESTIONNAIRE MÉDICAL OU AUTRE

Pour les pratiquants mineurs

1^{ère} inscription et/ou renouvellement : le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs. Ils doivent toutefois remplir un questionnaire de santé*.

Si toutes les réponses sont négatives, le représentant légal de l'élève mineur fournit au Conservatoire Municipal de Limonest une déclaration sur l'honneur*.

À noter : si au moins une des réponses est positive, un certificat médical de moins de 6 mois devient obligatoire et est à fournir à l'établissement.

Pour les pratiquants majeurs

1^{ère} inscription : le pratiquant majeur doit fournir un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse.

Renouvellement inscription : il est soumis à la présentation par l'élève majeur, d'un questionnaire de santé* ne comportant que des réponses négatives ainsi qu'à la remise à la structure de danse d'une déclaration sur l'honneur*.

À noter : si au moins une des réponses est positive, un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni.

* documents à retrouver sur notre site internet :

<https://www.limonest.fr/agora-culture/conservatoire-municipal/inscriptions-au-conservatoire/>